

## **REGLEMENT FOULEES FOULQUOISES 2025**

### **Article 1 : Organisation**

Les foulées Foulquoises sont une marche et une course à pied organisées par la commune de Foncquevillers. L'organisateur peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire par mail à l'adresse [mairie-de-foncquevillers@outlook.fr](mailto:mairie-de-foncquevillers@outlook.fr) ou par téléphone au 07.89.57.39.16.

### **Article 2 : Date, horaires et parcours**

Les Foulées Foulquoises se tiendront le samedi 18 octobre 2025 à Foncquevillers.

3 marches et 6 courses auront lieu sur la journée :

Marche départ libre à partir de 8h00 à 11h00 : 10km et 17km

14h00 : 200m

14h15 : 1km

14h30 : 2.5km

15h00 : 5 km

15h45 : 10km et 17km

Le retrait des dossards se fera le samedi 18 octobre à partir de 13h30 et jusque 30 minutes avant le départ.

Le port du dossard bien visible sur la poitrine, non plié ou masqué, est obligatoire tout au long de la course.

Des postes de ravitaillement sont prévus sur les parcours du 17km, 10km.

Un dernier ravitaillement est prévu à l'arrivée de chaque course.

### **Article 3 : Condition de participation**

3-1 : Certificat médical et licences sportives

Comme le stipule l'article 231-2-1 du Code du sport, la participation aux foulées Foulquoises n'est ouverte qu'aux coureurs qui disposent :

D'une licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlé en cours de validité le jour de la manifestation et adaptée au type de course.

D'un Parcours de Prévention Santé. Document en cours de validité le jour de la manifestation.

3-2 : Catégories d'âge

Les foulées Foulquoises sont accessibles aux coureurs suivants selon les distances :

Baby (200m) : né(e)s après le 18 octobre 2018.

1 km né(e)s entre le 18 octobre 2013 et le 18 octobre 2018.

2.5 km né(e)s entre le 18 octobre 2011 et le 18 octobre 2013.

5 km né(e)s avant le 18 octobre 2011.

10 km : né(e)s avant le 18 octobre 2009.

17 km : né(e)s avant le 18 octobre 2007.

Les mineurs sont autorisés à participer à la compétition sous réserve d'avoir 16 ans révolus à la date de l'épreuve et de présenter une autorisation parentale dûment remplie et signée sur place ou à joindre au formulaire d'inscription.

Les caractéristiques du parcours ne nous permettent pas d'accueillir les personnes à mobilité réduite.

#### **Article 4 : Mode d'inscription**

Les inscriptions peuvent se faire en ligne sur le site internet [www.foncquevillers.fr](http://www.foncquevillers.fr) et le coureur pourra immédiatement vérifier que son nom apparaît effectivement sur la liste Les Foulées Foulquoises 2025 | [njuko.com](http://njuko.com)

Le bulletin d'inscription accompagné du paiement à l'ordre du comité des fêtes de Foncquevillers est à déposer/envoyer au plus tard le 16 octobre 2025 20h00 à l'adresse suivante :

Mairie de Foncquevillers

13 rue Haute

62111 Foncquevillers

Le jour des courses, le droit d'inscription/retrait est majoré de 2€ et les inscriptions sont closes une demi-heure avant chaque épreuve.

##### 4-1 : Droit d'inscription

L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription selon la course.

Challenge David Collet : 17 km = 15€\*

Isidore : 10 km = 12 €\*

Fonk 5 km = 8 €\*

Sidonie : 2,5 km = 5 €\*

Flodor : 1 km = 3 €\*

Baby : 200 m = gratuit

(\*majoration à prévoir aux conditions du prestataire Njuko)

##### 4-2 : Revente ou transfert de dossard

Toute inscription engage personnellement son auteur. Le transfert d'inscription ou la cession de dossard à un tiers est strictement interdit. Tout participant porteur d'un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être mis hors course ou être reconnu responsable de tout dommage causé ou subi si un accident survient durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.

##### 4-3 : Remboursement

En cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, le coureur inscrit ne peut prétendre à aucun remboursement des frais engagés.

#### **Article 5 : Sécurité**

L'organisateur déploiera un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs. Des signaleurs seront présents sur les routes, et les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront prévenus de la tenue de la manifestation.

Les blessés ou malades seront pris en charge par un médecin et/ou une équipe de secouristes dotés du matériel roulant et médical nécessaire.

Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours .

#### **Article 6 : Assurance, responsabilité et comportement**

Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de Groupama pour couvrir la compétition. Les concurrents possédant une licence sportive sont protégés par les garanties associées à celle-ci. Tous les autres participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur de l'évènement de running en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

Tout coureur reconnu coupable d'abandon de matériel ou de déchets hors des zones de propreté prévues entraînera la disqualification du contrevenant.

#### **Articles 7 : Chronométrage**

Les arrivées des courses 2,5km, 5km, 10km et 17km sont chronométrées, affichées et consultables sur le site internet <https://www.foncquevillers.fr>, les courses 1km et 200m ne sont pas chronométrées : pas de classement.

Un jury est responsable de la régularité des courses.

#### **Article 8 : Récompenses**

Les 3 premiers de chaque épreuve (17km, 10km, 5km et 2.5km) recevront une carte cadeaux d'une enseigne sportive. Chaque participant ayant franchi la ligne d'arrivée se verra remettre une récompense.

Les résultats de la course seront disponibles à partir du lundi 20 octobre 16h00.

#### **Article 9 : Annulation**

Si en cas de force majeure (aléas climatiques...) ou pour toute raison indépendante de la volonté, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription sont restitués à chaque participant, mais aucune indemnité ne pourra être versée. Alternativement, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure.

#### **Article 10 : Droit à l'image**

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.